

**Département des Côtes d'Armor  
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMÉRATION**

**DÉLIBÉRATION BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SÉANCE du mardi 17 septembre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 17 septembre, le Bureau communautaire de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par M. Vincent LE MEAUX Président, s'est rassemblé, à 09h30, salle Georges Rumén, siège de l'Agglomération à Guingamp sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

**Etaient présents :**

LE MEAUX Vincent ; GUILLOU Claudine ; LE GOFF Philippe ; CONNAN Josette ; GUILLOU Rémy ; PUIILLANDRE Elisabeth ; CLEC'H Vincent ; LOZAC'H Claude ; PRIGENT Christian ; LE BARS Yannick ; GIUNTINI Jean-Pierre ; VIBERT Richard ; CHAPPÉ Fanny ; DOYEN Virginie ; ECHEVEST Yannick ; JOBIC Cyril ; LE GOFF Yannick ; LINTANF Joseph ; RANNOU Hervé ; Marie-Thérèse SCOLAN.

**Pouvoir :** LE GAOUYAT Samuel à CONNAN Josette.

**Absents excusés :** LE MOIGNE Yvon ; PARISCOAT Dominique ; BILLAUX Béatrice ; CONNAN Guy.



**DELBU2024-09-065**

**Eau et assainissement : Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage avec la commune de Grâces pour la réalisation de travaux d'eaux pluviales : rue du Château de Kéribot**

Guingamp-Paimpol Agglomération et la commune de Grâces vont procéder conjointement à des travaux sur le réseau d'eau potable, sur le réseau d'eaux usées et d'eaux pluviales rue du Château à Grâces.

Les deux collectivités envisagent de réaliser cette opération en commun afin de réduire les coûts et limiter la durée des travaux. L'opération est globalement estimée à 452 500 € HT, répartis de la manière suivante :

Poste de dépense	Estimation en € HT Part Guingamp Paimpol- Agglomération	Estimation en € HT Part Commune de Grâces
	Eaux usées/Eau potable	Eaux Pluviales
<b>Maîtrise d'œuvre</b>		
	/	5 000
<b>Travaux</b>		
	300 000	140 000
<b>Réception de Travaux</b>		
<i>Compactage</i>	1 500	1 000
<i>Passage caméra</i>	3 000	2 000
<b>TOTAL</b>	304 500	148 000

**Vu** le code de la commande publique et notamment les articles L2422-5 et suivants ;

**Considérant** qu'il convient d'établir un contrat de mandat de maîtrise d'ouvrage afin de définir les modalités selon lesquelles, Guingamp-Paimpol Agglomération se voit confier, par la commune de Grâce, le soin de réaliser l'opération.

**Considérant** le projet de convention de mandat annexé ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Bureau communautaire à l'unanimité :

- Approuve le projet de convention de mandat de maîtrise d'ouvrage entre Guingamp-Paimpol Agglomération et la commune de Grâce pour les travaux rue du Château ;
- Autorise le Président, ou son représentant, à signer la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage, ses éventuels avenants et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,  
Vincent LE MEAUX

